

## **Conférence téléphonique du 26 mai 2020 les questions de SOLIDAIRES CCRF & SCL**

### **POINT DE SITUATION**

SOLIDAIRES CCRF & SCL regrette, comme chaque semaine depuis le début de l'épidémie, l'absence d'état des lieux concernant les personnels DGCCRF dans les DDI et les DIRECCTE / DIECCTE.

### **REPRISE D'ACTIVITE**

Le premier ministre doit annoncer cette semaine les modalités de la deuxième phase du déconfinement, qui devrait donc débuter le 2 juin. Quelles sont les conséquences pour la DGCCRF, à la fois en terme de missions, mais aussi pour les personnels ?

Et impossible pour SOLIDAIRES de ne pas revenir sur la question de l'effectivité de notre compétence juridique pour le contrôle des gestes barrières. La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) a-t-elle rendu son avis ?

SOLIDAIRES rappelle son opposition à la réalisation de contrôles pour lesquelles les personnels CCRF ne sont pas habilités et souligne que de tels contrôles constituent le cœur de métier de la Direction Générale du Travail, laquelle n'a eu de cesse d'être attaquée par le gouvernement actuel comme par ceux qui l'ont précédé...

### **PNE**

Le PNE 2020 comprenait initialement 181 enquêtes, auxquelles s'ajoutent les TN hors programmes dont celles liées au COVID : GHA, masques, investigations Covid-19 sur internet.

### **5 nouvelles TN à visée répressive ont été ajoutées pour juin / juillet :**

- Les moyens de paiement mis à la disposition du consommateur dans le contexte de la crise du Covid-19.
- Les pratiques des sociétés offrant des prestations de nettoyage aux entreprises.
- Les pratiques des sociétés de recouvrement de créances envers les entreprises dans le contexte de la crise économique.
- La protection des souscripteurs de crédits immobiliers dans le contexte de la crise du COVID-19.
- Juin 2020 : DMDIV (dispositifs médicaux) destinés au diagnostic du Covid-19 et produits s'apparentant à des DM ou DMDIV n'ayant pas ce statut et présentant des allégations médicales en lien avec la Covid-19.

### **2 autres nouvelles TN liées au Covid-19 sont programmées :**

- T4 : Le fonctionnement et la mise en jeu des assurances couvrant les pertes d'exploitation générées par l'épidémie de coronavirus.
- T1 2021 : SAAD prestataires (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) : contrôle des contrats exécutés pendant la crise (notamment prestations rendues vs prestations non réalisées et fins de contrats).

Y-a-t-il des consignes sur le calibrage des plans de surveillance et plans de contrôle (PS / PC) ? Plus généralement, les volumétries de contrôles ou de prélèvements ne sont pas forcément diminuées alors que dans certaines régions, seule une toute petite partie des contrôles ou des prélèvements a été réalisée à ce jour. Combien de TN ont été maintenues au plan national, et quelle est la volumétrie des contrôles prévu ?

Pour les TN pour lesquelles un contrôle à distance est possible, l'objectif pourrait être atteint, mais vouloir à tout prix rattraper la baisse des indicateurs causée par la crise liée au (à la) Covid-19 pourrait causer de graves difficultés aux collègues qui doivent retourner sur le terrain après 2 mois de confinement, pendant la reprise d'activité en mai et juin de certains commerces et par la suite pour la période estivale.

De plus, à ces difficultés vont s'aggraver des difficultés liées aux possibilités de déplacement, notamment en Ile de France dans les transports en commun avec le respect des distanciations sociales ou dans les autres structures avec la baisse des possibilités d'utilisation des véhicules de service.

Il faudra que la DG fixe des lignes directrices claires pour adapter nos contrôles aux situations locales, sur l'attitude à avoir, comment aller en contrôle et où ?, afin que les collègues n'aient pas de problèmes notamment lors de l'OIV dans les hôtels restaurants campings qui ont été fermés pendant longtemps.

Il ne faudrait pas non plus que des objectifs trop ambitieux de la DG permettent à des directeurs locaux de mettre la pression sur les collègues déjà très affectés par la situation inédite que l'on vient de connaître.

Maintenir des objectifs de visites élevés au regard de la longue période de confinement et des difficultés qui demeurent va entraîner une mobilisation proportionnellement accrue des collègues. Les directions vont pouvoir leur refuser des congés, voir continuer à leur en voler...

C'est pourquoi SOLIDAIRES demande l'abandon des objectifs chiffrés du PNE 2020 (et par conséquent que les engagements pris par les directions ne leur soient pas opposables). La finalité des contrôles est l'accomplissement d'une mission de service public, et non le remplissage d'un tableau Excel (fût-ce via SORA).

## **CPMM**

La fiche sur les contrôles de la première mise sur le marché dans le contexte de la crise Covid-19, diffusée le 15 mai, prévoit simplement le report en 2021 des CPMM à risque moyen ou faible et qui ne relèverait pas d'une longue liste de critères de priorisations, sous multiples conditions, en 2021 ! Et ceci en laissant inchangé la programmation prévue en 2021 !

Quelle sera donc au final la part des CPMM repoussée en 2021 par rapport à celle maintenue ?

Pour SOLIDAIRES, une telle programmation des contrôles CPMM reste beaucoup trop lourde, surtout avec un PNE qui ne nous semble pas prendre suffisamment en compte les conséquences du confinement sur les opérateurs et les moyens de contrôle des enquêtrices et enquêteurs.

Nous avons déjà été informés que dans certains départements, le nombre de CPMM à contrôler pour l'année 2020 a été maintenu.

Il est regrettable que l'inter ministérialité, entraînant de fait, la dilution de la responsabilité de la protection des agents entre 110 chefs différents ne permette pas à l'administration centrale de l'évoquer dans les notes qu'elle envoie.

De plus, dans le cadre des contrôles des CPMM, seules des considérations d'ordre économique sont mises en avant alors que dans le même temps, l'importance des gestes barrière mis en place par l'entreprise n'est jamais évoquée.

## **PERSONNEL**

### **Stagiaires**

Pouvez-vous nous confirmer que les Contrôleurs et Contrôleuses auront leur liste de postes à la même date que les Inspecteurs et Inspectrices ?

## **Evaluation**

Vous avez acté il y a quelques semaines que les entretiens d'évaluation pourront être réalisés en présentiel à l'issue de la période de confinement. Pour certain·es cet entretien se déroulera donc après le 2 juin, voir plus tard si les collègues demeureraient par exemple en ASA. Ceci aura donc des conséquences également sur les recours gracieux, hiérarchiques et devant la CAP : des conséquences sur les dates mais également sur les modalités de réalisation.

Quelles sont les directives que vous pensez faire appliquer pour les agent·es de la DGCCRF sur ces points ?

## **Congés**

Pour les congés d'été, des consignes vont devoir être données rapidement. De même, les congés bonifiés devraient pouvoir être pris cet été. Quelles sont les consignes prévues ?

Pour SOLIDAIRES, les congés sont non seulement un droit, mais aussi, après 2 mois et demi de confinement et de restriction, un besoin indispensable pour nos collègues... et au redémarrage de l'activité du pays !

## **Paie**

Par mél du 25/05/2020, le CSRH a précisé un calendrier pour le retour à la normale des mouvements prévu en août, et notamment en juillet la régularisation des retenues pour jours de grève ou journées de carence. S'agit-il d'une reprise des prélèvements, ou y aura-t-il un seul prélèvement pour l'ensemble des journées.

SOLIDAIRES renouvelle sa demande d'étalement des prélèvements pour jours de grèves ou journée de carence.

## **INSTANCES**

Avez-vous prévu un calendrier pour la reprise des réunions institutionnelles ?

Pour SOLIDAIRES, il n'est pas possible de se satisfaire de la qualité des échanges en audio pour ce qui ne relève pas de la situation de crise actuelle, d'autant plus que l'administration tarde de façon récurrente dans la transmission des documents.

Comme cela a été demandé au niveau ministériel par la fédération Solidaires Finances, SOLIDAIRES estime que faute de pouvoir siéger en présentiel, il serait raisonnable de ne reprendre le cours normal du « Dialogue social » qu'en septembre... si d'ici là il n'y a pas de nouvelles complications. La seule urgence étant la tenue des CHSCT et la réalisation des DUERP !